

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.

Et **Provence Business Angels**, représenté par son Président, Monsieur Patrick SIRI, Hôtel Technologique – BP 100 – Technopôle de Château-Gombert - 13382 MARSEILLE CEDEX 13.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il a été labellisé par le MINEFI en 2007. Aujourd'hui, il existe 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 à 500 K€. Les Business Angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les 3 grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la **mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres**,
- le **recrutement** de nouveaux Business Angels,
- la **contribution au développement économique local** en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels depuis sa création :

- 150 projets étudiés par an,
- 45 instruits,
- 9 projets financés pour un total de 2 M€ et une vingtaine d'emplois créés,
- Exemples de projets accompagnés et soutenus sur Marseille Provence Métropole : Mon Showroom, Carewave Shielding Technologies, Voxinzebox...

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2010 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,
- impulser la création d'un fonds d'investissement,
- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets.

Pour répondre à cet objectif, un programme d'animation est proposé en 2010 avec les « Angels Cafés ».

Ces événements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en 3 temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du réseautage et des rendez-vous programmés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Il est proposé en 2010, la subvention de 8 000 euros pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 : Les engagements de Provence Business Angels

Provence Business Angels s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de son programme d'animation et en particulier :

- ♦ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ♦ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ♦ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du programme d'animation s'élève à 22 600 Euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 8 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 8 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de Provence Business Angels de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du programme d'animation, une subvention d'un montant de 8 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à Provence Business Angels sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de Banque Populaire Provençale et Corse :

Banque	Guichet	Compte	Clé
14607	00032	86013227033	80

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour Provence Business Angels
Le Président

Eugène CASELLI

Patrick SIRI